

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités physiques et sportives de la forme

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités physiques et sportive de la forme

Code de la fiche :
RNCP41752

Etat :
Active

 [Télécharger la fiche](#)  [Aide en ligne](#)  [Supplément Europass : FR - EN](#)

L'essentiel



**Nomenclature
du niveau de qualification** **Niveau 4**



Code(s) NSF **335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs**



Formacode(s) **15436 : Éducation sportive**
15477 : Remise en forme



**Date de début des
parcours certifiants** **11-09-2025**



**Date d'échéance
de l'enregistrement** **10-09-2030**

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	1300165870001 1	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités de la forme nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques et sportives de la forme » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Le champ des activités physiques et sportives de la forme du titulaire du diplôme relève des trois domaines d'activités suivants :

- A. - Les activités visant à développer la force, l'endurance de force, la vitesse ou à améliorer l'endurance cardio-respiratoire ou à augmenter la masse musculaire ou à favoriser la perte de poids ou améliorer une problématique physique.
- B. - Les activités visant une progression sportive en musculation, en haltérophilie, en force athlétique, ou dans les disciplines associées.
- C. - Les activités de bien-être visant à améliorer la souplesse et/ou à activer la coordination motrice.

Activités visées :

Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation.

Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics.

Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation.

Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis.

Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation.

Conception de séances et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme.

Préparation de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme.

Conduite de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme.

Evaluation de séances et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme.

Compétences attestées :

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.

Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap.

Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.

Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.

Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.

Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.

Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.

Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.

Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.

Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.

Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin de s'adapter au contexte de la structure.

Fixer les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives de la forme, en tenant compte des pratiquants visés, notamment ceux en situation de handicap, en vue de répondre à la finalité du cycle.

Définir des méthodes et outils pédagogiques en prenant en compte les techniques et méthodes scientifiques actualisées ainsi que la finalité du cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vue de favoriser une progression sécurisée.

Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur.

Vérifier les ressources matérielles nécessaires à la réalisation et à l'adaptation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement.

Accueillir les pratiquants en présentant les objectifs, les règles et consignes de la séance des activités physiques et sportives de la forme et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à leur implication et garantir leur intégrité physique, notamment ceux en situation de handicap.

Conduire en sécurité une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur les situations pédagogiques, méthodes et outils prévus, en démontrant sa maîtrise technique en vue d'atteindre les objectifs de la séance, favoriser la progression et l'autonomie des pratiquants.

Repérer les risques ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants durant la séance des activités de la forme en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'apporter des conseils ou des adaptations pour prévenir les blessures ou intervenir en cas d'incident ou d'accident.

Analyser une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur le déroulement prévu et celui réalisé au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et/ou remédiations.

Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis, en prenant en compte les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

Modalités d'évaluation :

1. Production par le candidat d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Présentation du document suivie d'un échange avec les évaluateurs.

2. Production par le candidat d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Présentation du ou des document(s) suivie d'un échange avec les évaluateurs.
3. Entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document relatif à la conception de deux cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme.
4. Mise en situation professionnelle de conduite de séance d'apprentissage, la conception et la présentation d'un cycle de séances suivis d'un entretien.

Blocs de compétences

RNCP41752BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : 01 de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance ; 02 d'un entretien conduit à partir du support produit composé de : - une présentation orale par le candidat - un échange avec les évaluateurs.

RNCP41752BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : 01 de la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés ; 02 d'un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé : - d'une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum - d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

RNCP41752BC03 - Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin de s'adapter au contexte de la structure. Fixer les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives de la forme, en tenant compte des pratiquants visés, notamment ceux en situation de handicap, en vue de répondre à la finalité du cycle. Définir des méthodes et outils pédagogiques en prenant en compte les techniques et méthodes scientifiques actualisées ainsi que la finalité du cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vue de favoriser une progression sécurisée. Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur. Vérifier les ressources matérielles nécessaires à la réalisation et à l'adaptation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement. Accueillir les pratiquants en présentant les objectifs, les règles et consignes de la séance des activités physiques et sportives de la forme et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à leur implication et garantir leur intégrité physique, notamment ceux en situation de handicap. Conduire en sécurité une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur les situations pédagogiques, méthodes et outils prévus, en démontrant sa maîtrise technique en vue	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de deux épreuves : 1. d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document relatif à la conception de deux cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme 2. d'une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme suivie d'un entretien.

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
d'atteindre les objectifs de la séance, favoriser la progression et l'autonomie des pratiquants. Repérer les risques ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants durant la séance des activités de la forme en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'apporter des conseils ou des adaptations pour prévenir les blessures ou intervenir en cas d'incident ou d'accident. Analyser une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur le déroulement prévu et celui réalisé au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et/ou remédiations. Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis, en prenant en compte les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.	

Pré-requis à la validation pour le bloc :

Prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 : avoir satisfait au test de démonstration technique composé de deux tests : un test de démonstration technique en haltérophilie et un test de démonstration technique en force athlétique.

Prérequis d'accès à l'épreuve certificative 2 : la réalisation effective par le candidat, en structure d'alternance pédagogique, de minimum trois conduites de séances en sécurité relevant des domaines d'activités A et C.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

La majorité des emplois proposés aux titulaires d'un BPJEPS « activités physiques et sportives de la forme » se situent au sein de structures privées relevant du secteur marchand : centres de fitness, franchises ou structures indépendantes. En nombre plus réduit, on trouve également des emplois : dans le secteur associatif (clubs omnisports ou clubs affiliés à la Fédération française d'haltérophilie musculation ou à la Fédération française de force) ; en établissements de santé ; en centres de prévention ; ou encore en entreprise.

Le métier est souvent exercé sous statut d'autoentrepreneur, à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs d'activités.

Le titulaire du BPJEPS « activités physiques et sportives de la forme » peut-être amené à intervenir en grand collectif, en petit collectif « small group » et en coaching individuel, et ce dans les trois domaines suivants :

- les activités visant à développer la force, l'endurance de force, la vitesse ou à améliorer l'endurance cardio-respiratoire ou à augmenter la masse musculaire ou à favoriser la perte de poids ou améliorer une problématique physique.
- les activités visant une progression sportive en musculation, en haltérophilie, en force athlétique, ou dans les disciplines associées.
- les activités de bien-être visant à améliorer la souplesse et/ou à activer la coordination motrice.

Type d'emplois accessibles :

Le métier exercé par les titulaires peut être adossé aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur.

Code(s) ROME :

G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'éducateur sportif en activités physiques et sportives de la forme est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

a) Etre titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes :

- a minima " prévention et secours civiques de niveau 1 " (PSC1) ou équivalent ;

- certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

b) Justifier d'une condition physique minimale d'un niveau de pratique personnelle en activités physiques et sportives de la forme.

Pour cela, il est procédé à la réalisation d'un test d'exigences préalables, dans les activités physiques et sportives de la forme composé de trois épreuves : un test navette « Luc Léger » ; une épreuve de démonstration technique « mouvement technique de musculation » ; une épreuve de démonstration technique d'un cours collectif en musique de quarante minutes.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Oui

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
20/11/2024	Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport (partie arrêtés)
07/11/2024	Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'État de l'animation du sport et du sport et modifiant le code du sport
29/04/2016	Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
10/09/2025	<u>Arrêté du 29 juillet 2025 portant création de la mention « activités physiques et sportives de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »</u>

Date de publication de la fiche	05-12-2025
Date de début des parcours certifiants	11-09-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	10-09-2030
Date de dernière délivrance possible de la certification	10-09-2032

Pour plus d'informations

Statistiques :

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP37106</u>	BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme »

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation